



MAIRIE D'ALBOUSSIÈRE  
07440 ALBOUSSIÈRE  
Tel : 04 75 58 30 64

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBOUSSIÈRE**

**SEANCE DU 29 Mars 2018**

**MEMBRES DU CONSEIL**

<b>En exercice</b>	<b>15</b>	<b>DATE CONVOCATION</b>
<b>Présents</b>	<b>12</b>	<b>23 mars 2018</b>
<b>Absents</b>	<b>2</b>	<b>DATE D’AFFICHAGE</b>
<b>Absents excusés</b>	<b>1</b>	<b>23 mars 2018</b>

**L’AN DEUX MILLE DIX HUIT et le vingt-neuf du mois de mars à 20h**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PONTON Philippe, Maire,

Présents : Mesdames BERNARD Chantal, BOZZOLAN Cécile, LEGRAND Véronique et Messieurs ASTIER Gérard, CORBIN Maxime, COURBIS Bernard, DELARBRE Sébastien, DUPRET Dominique, NODIN Christophe, OSMUK Virginie, PONTON Philippe, RAVAGE Raymond.

Absente excusée : GARNIER Gabrielle (pouvoir PONTON Philippe), MME LANCIAN Céline,

Absent : M GUILLOT Richard

Secrétaire de séance : M. COURBIS Bernard

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 29 MARS 2018**

**Validation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> mars 2018**

**Finances/Vote du budget**

**Délibération 2018 – 017**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET GENERAL  
COMMUNE**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le

détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et s'établissant comme suit :

résultats budgétaires de l'exercice	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes nettes	294 857,89	980 427,99	1 275 285,88
Dépenses nettes	207 423,72	713 503,00	920 926,72
Résultats propres de l'exercice	87 434,17	266 924,99	354 359,16

résultats d'exécution	Résultats clôture exercice précédent	part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2017	Résultats clôture de l'exercice 2017
Investissement	-185 255,82		87 434,17	-97 821,65
Fonctionnement	287 931,35	234 540,82	266 924,99	320 315,52
total	102 675,53	234 540,82	266 924,99	222 493,87

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **Délibération 2018 – 018**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

#### **BUDGET GENERAL COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport du Maire et du 1<sup>er</sup> Adjoint, Président de séance,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Philippe PONTON, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Maxime CORBIN, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

Vu la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

1- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	713 503,00 €	980 427,99 €	207 423,72 €	294 857,89 €
résultats reportés		53 390,53 €	185 255,82 €	
<b>totaux</b>	<b>713 503,00 €</b>	<b>1 033 818,52 €</b>	<b>392 679,54 €</b>	<b>294 857,89 €</b>
<b>résultat de clôture</b>		<b>320 315,52 €</b>	<b>97 821,65 €</b>	

Investissement besoin de financement

97 821,65 €

Investissement excédent de financement

restes à réaliser  
 besoin de financement des restes à réaliser  
 excédent de financement des restes à réaliser

solde dépenses	solde recettes
221 912,64 €	110 900,00 €
111 012,64 €	

besoin total de financement	208 834,29 €
total besoin de financement	208 834,29 €
excédent total de financement	
total excédent de financement	

2- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **Délibération 2018 – 019**

### **COMPTE ADMINISTRATIF/AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

#### **BUDGET GENERAL COMMUNE**

Le conseil s'étant prononcé sur le compte administratif. M. le Maire reprend ses fonctions de président.

M. le Maire expose que les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours

de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2017,

Vu les résultats de l'exercice 2017,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

1- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	713 503,00 €	980 427,99 €	207 423,72 €	294 857,89 €
résultats reportés		53 390,53 €	185 255,82 €	
<b>totaux</b>	713 503,00 €	1 033 818,52 €	392 679,54 €	294 857,89 €
<b>résultat de clôture</b>		<b>320 315,52 €</b>	<b>97 821,65 €</b>	

Investissement besoin de financement  
Investissement excédent de financement

97 821,65 €

restes à réaliser  
besoin de financement des restes à réaliser  
excédent de financement des restes à réaliser

solde dépenses	solde recettes
221 912,64 €	110 900,00 €
111 012,64 €	

besoin total de financement	208 834,29 €
total besoin de financement	208 834,29 €
excédent total de financement	
total excédent de financement	

2- **Considérant** l'excédent de fonctionnement,

**DECIDE** d'affecter au compte 1068 la somme de

208 834,29 €	(section d'investissement)
111 481,23 €	(excédent de fonctionnement reporté)
97 821,65 €	(déficit d'investissement reporté)

**DECIDE** de reprendre au compte R002 la somme de  
**DECIDE** de reprendre au compte D001 investissement la somme de

3- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

5- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## Délibération 2018 – 020

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET CAMPING MUNICIPAL**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et s'établissant comme suit :

résultats budgétaires de l'exercice	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes nettes	30 689,02	144 601,26	175 290,28
Dépenses nettes	54 783,98	73 875,46	128 659,44
Résultats propres de l'exercice	-24 094,96	70 725,80	46 630,84

résultats d'exécution	Résultats clôture exercice précédant	part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2017	Résultats clôture de l'exercice 2017
Investissement	-31 998,58		-24 094,96	-56 093,54
Fonctionnement	30 689,02	30 689,02	70 725,80	70 725,80
total	-1 309,56	30 689,02	46 630,84	14 632,26

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## Délibération 2018 – 021

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

## BUDGET CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport du Maire et du 1<sup>er</sup> Adjoint, Président de séance,  
 Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,  
 Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,  
 Considérant que Philippe PONTON, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Maxime CORBIN, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le vote du compte administratif,  
 Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
 Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,  
 Vu la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

1- **APPROUVE** le compte administratif du budget du camping municipal 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	73 875,46 €	144 601,26 €	54 783,98 €	30 689,02 €
résultats reportés			31 998,58 €	
<b>totaux</b>	<b>73 875,46 €</b>	<b>144 601,26 €</b>	<b>86 782,56 €</b>	<b>30 689,02 €</b>
<b>résultat de clôture</b>		<b>70 725,80 €</b>	<b>56 093,54 €</b>	
		Investissement besoin de financement	56 093,54 €	
		Investissement excédent de financement	- €	
		restes à réaliser	solde dépenses	solde recettes
		besoin de financement des restes à réaliser	10 144,42 €	- €
		excédent de financement des restes à réaliser	10 144,32 €	
		besoin total de financement	66 237,86 €	
		excédent total de financement		

3- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

5- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération 2018 – 022**

**COMPTE ADMINISTRATIF/AFFECTATION DU RESULTAT 2017**  
**BUDGET CAMPING MUNICIPAL**

Le conseil s'étant prononcé sur le compte administratif. M. le Maire reprend ses fonctions de président.

M. le Maire expose que les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2017,

Vu les résultats de l'exercice 2017,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

1- **APPROUVE** le compte administratif du budget du camping municipal 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	73 875,46 €	144 601,26 €
résultats reportés		
<b>totaux</b>	<b>73 875,46 €</b>	<b>144 601,26 €</b>
<b>résultat de clôture</b>		<b>70 725,80 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
54 783,98 €	30 689,02 €
31 998,58 €	
<b>86 782,56 €</b>	<b>30 689,02 €</b>
<b>56 093,54 €</b>	

Investissement besoin de financement  
Investissement excédent de financement

56 093,54 €
- €

restes à réaliser  
besoin de financement des  
restes à réaliser  
excédent de financement  
des restes à réaliser

solde dépenses	solde recettes
10 144,42 €	- €
10 144,32 €	

besoin total de financement	66 237,86 €
excédent total de financement	

2- Considérant l'excédent de fonctionnement,

**DECIDE** d'affecter au compte 1068 la somme de

**DECIDE** de reprendre au compte 002 la somme de

**DECIDE** de reprendre au compte 002 la somme de

66 237,86 €	(section d'investissement)
4 487,94 €	(excédent de fonctionnement reporté)
56 093,54 €	(déficit d'investissement reporté)

- 3- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 4- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- 5- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## Délibération 2018 – 023

### **COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET LOTISSEMENT BERGERON**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et s'établissant comme suit :

résultats budgétaires de l'exercice	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes nettes	0,00	134 500,00	134 500,00
Dépenses nettes	11 427,00	3 075,34	14 502,34
Résultats propres de l'exercice	-11 427,00	131 424,66	119 997,66

résultats d'exécution	Résultats clôture exercice précédant	part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2017	Résultats clôture de l'exercice 2017
Investissement	177 115,67	0,00	-11 427,50	165 688,17
Fonctionnement	-223 652,92	0,00	131 424,66	-92 228,26
total	-46 537,25	0,00	119 997,16	73 459,91

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017.



Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Délibération 2018 – 024**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017  
BUDGET LOTISSEMENT BERGERON**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport du Maire et du 1<sup>er</sup> Adjoint, Président de séance,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,  
Considérant que Philippe PONTON, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Maxime CORBIN du 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le vote du compte administratif,  
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,  
Vu la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

1- **APPROUVE** le compte administratif du budget du lotissement de BERGERON 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	3 075,34 €	134 500,00 €	11 425,50 €	- €
résultats reportés	223 652,92 €			177 115,67 €
<b>totaux</b>	<b>226 728,26 €</b>	<b>134 500,00 €</b>	<b>11 425,50 €</b>	<b>177 115,67 €</b>
<b>résultat de clôture</b>	<b>92 228,26 €</b>			<b>165 690,17 €</b>

Investissement besoin de financement	- €
Investissement excédent de financement	165 690,17 €
<b>restes à réaliser</b>	
besoin de financement des restes à réaliser	- €
excédent de financement des restes à réaliser	
besoin total de financement	
excédent total de financement	

2- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,

- au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- 4- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Délibération 2018 – 025

## COMPTE ADMINISTRATIF/AFFECTATION DU RESULTAT 2017 BUDGET LOTISSEMENT BERGERON

Le conseil s'étant prononcé sur le compte administratif. M. le Maire reprend ses fonctions de président.

M. le Maire expose que les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2017,

Vu les résultats de l'exercice 2017,

### **Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

1- **APPROUVE** le compte administratif du budget du lotissement de BERGERON 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	3 075,34 €	134 500,00 €	11 425,50 €	- €
résultats reportés	223 652,92 €			177 115,67 €
<b>totaux</b>	<b>226 728,26 €</b>	<b>134 500,00 €</b>	<b>11 425,50 €</b>	<b>177 115,67 €</b>
<b>résultat de clôture</b>	<b>92 228,26 €</b>			<b>165 690,17 €</b>

Investissement besoin de financement

- €

Investissement excédent de financement

165 690,17 €

restes à réaliser

besoin de financement des restes à réaliser

- €

excédent de financement des restes à réaliser

besoin total de financement

excédent total de financement

2- Considérant le déficit de fonctionnement,

**DECIDE** de reprendre au compte D002 la somme de  
**DECIDE** de reprendre au compte R001 investissement la somme de

92 228.26 €
165 690.17 €

(déficit de fonctionnement reporté)

- 3- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.  
 4- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.  
 5- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Délibération 2018 – 026

### VOTE DES TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2018 annule et remplace la délibération 2018-001

Le Conseil Municipal propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2018 à :

Taxe d'habitation : 10.87%  
 Taxe foncière (bâti) : 16.38%  
 Taxe foncière (non bâti) : 53.26%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces taux d'imposition.

### Délibération 2018 – 027

### BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET GENERAL COMMUNE

M. le Maire présente à l'assemblée le Budget primitif 2018.

Il présente le Budget principal équilibré en section fonctionnement à 959 426.09 € et en section investissement à 627 833.79 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ADOPTE** le budget primitif du budget Principal 2018 résumé ainsi qu'il suit :

### BUDGET PRINCIPAL 2018 -VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES budgétisées		RECETTES budgétisées	
chapitre	montant	chapitre	montant
011 charges à caractère général	277 262,00 €	013 atténuations des charges	21 300,00 €

012	charges de personnel	298 300,00 €	70	produits des services	121 800,00 €
014	atténuations des produits	110 000,00 €	73	impôts et taxes	297 968,00 €
65	autres charges de gestion	125 889,00 €	74	dotations et participations	335 277,00 €
66	charges financières	37 166,41 €	75	autres produits gestion	46 600,00 €
67	charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	160,86 €
022	dépenses imprévues	1 878,00 €	002	report excédent	111 481,23 €
023	virement investissement	84 091,68 €			
042	dotation amortissements	24 839,00 €	042	dotation amortissements	24 839,00 €
total dépenses fonctionnement		959 426,09 €	total recettes de fonctionnement		959 426,09 €
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES budgétisées			RECETTES budgétisées		
chapitre		montant	chapitre		montant
16	remboursement emprunt immobilisation	101 269,75 €	10	dotations, fonds divers	220 434,29 €
20	incorporelles	2 440,75 €	16	emprunt	102 568,82 €
21	immobilisation corporelles	9 400,00 €	27	autres immo financières	80 000,00 €
27	immobilisation financière	9 000,00 €		subventions liées aux opérations d'investissement	115 900,00 €
	opérations d'investissement	383 062,64 €		opérations d'ordre	108 930,68 €
	amortissements	24 839,00 €			
001	déficit reporté	97 821,65 €			
total dépenses d'investissement		627 833,79 €	total recettes d'investissement		627 833,79 €

**DIT** que les subventions non votées au budget primitif feront l'objet d'une délibération ultérieure.

### **Délibération 2018 – 028**

## **BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET CAMPING MUNICIPAL**

M. le Maire présente à l'assemblée le Budget primitif 2018.

Il présente le Budget du camping municipal équilibré en section fonctionnement à 156 611,58 € et en section investissement à 145 370,94 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ADOpte** le budget primitif du budget du camping municipal 2018 résumé ainsi qu'il suit :

### **BUDGET CAMPING MUNICIPAL 2018 -VUE D'ENSEMBLE**

FONCTIONNEMENT
----------------

DEPENSES budgétisées		RECETTES budgétisées	
chapitre	montant	chapitre	montant
011 charges à caractère général	36 811,56 €	013 atténuations des charges	
012 charges de personnel	42 200,00 €	70 produits des services	75 500,00 €
014 atténuations des produits		73 impôts et taxes	
65 autres charges de gestion	2,00 €	74 dotations et participations	
66 charges financières	6 500,02 €	75 autres produits gestion	40 874,64 €
67 charges exceptionnelles		77 produit exceptionnel	200,00 €
022 dépenses imprévues			
023 virement investissement		042 dotation amortissements	35 549,00 €
042 dotation amortissements	71 098,00 €	002 report excédent	4 487,94 €
total dépenses fonctionnement	156 611,58 €	total recettes de fonctionnement	156 611,58 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES budgétisées		RECETTES budgétisées	
chapitre	montant	chapitre	montant
16 remboursement emprunt	19 234,16 €	10 dotations, fonds divers	66 237,86 €
		16 emprunt	8 035,08 €
opérations d'investissement	34 494,24 €		
amortissements	35 549,00 €	amortissements	71 098,00 €
001 déficit reporté	56 093,54 €		
total dépenses d'investissement	145 370,94 €	total recettes d'investissement	145 370,94 €

**DIT** que les subventions non votées au budget primitif feront l'objet d'une délibération ultérieure.

### **Délibération 2018 – 029**

## **BUDGET PRIMITIF 2018**

### **BUDGET LOTISSEMENT BERGERON**

M. le Maire présente à l'assemblée le Budget primitif 2018.

Il présente le Budget du lotissement de Bergeron équilibré en section fonctionnement à 213 041.71 € et en section investissement à 283 631.70 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ADOpte** le budget primitif du budget du lotissement de Bergeron 2018 résumé ainsi qu'il suit :

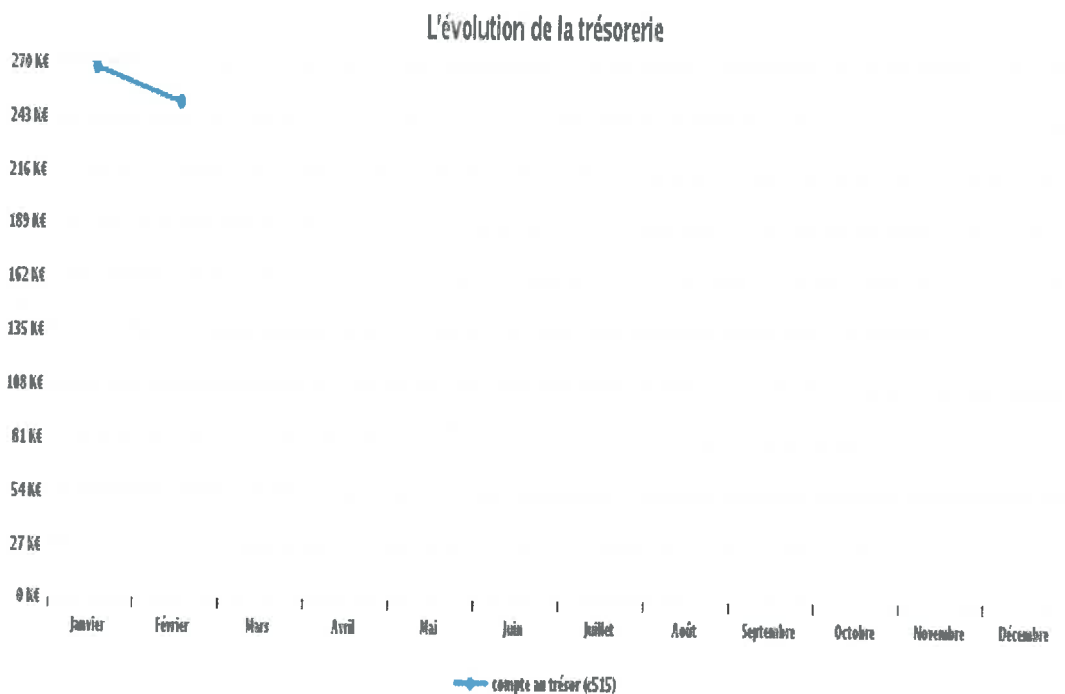
## BUDGET LOTISSEMENT BERGERON 2018 -VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES budgétisées		RECETTES budgétisées	
chapitre	montant	chapitre	montant
65 autres charges de gestion	2,00 €	70 produits des services	95 094,18 €
002 déficit de fonctionnement reporté	92 228,26 €	75 autres produits gestion	2,00 €
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	120 811,45 €	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	2 867,92 €
		043 opérations d'ordre à l'intérieur de la section	115 077,61 €
		002 report excédent	
<b>total dépenses fonctionnement</b>	<b>213 041,71 €</b>	<b>total recettes de fonctionnement</b>	<b>213 041,71 €</b>
INVESTISSEMENT			
DEPENSES budgétisées		RECETTES budgétisées	
chapitre	montant	chapitre	montant
16 remboursement emprunt	142 839,52 €	opération d'ordre	117 943,53 €
010 stocks	25 714,57 €	001 report excédent	165 688,17 €
opération d'ordre	115 077,61 €		
<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>283 631,70 €</b>	<b>total recettes d'investissement</b>	<b>283 631,70 €</b>

**DIT** que les subventions non votées au budget primitif feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits

### Finances/Point trésorerie



### Travaux divers

- \* Terrains de sport : forage le 12 avril pour le stade
- \* Réfection du grillage des boulistes en cours
- \* Foot : Il y a eu 5000 € d'investissement, le conseil municipal s'accorde sur le fait de demander une participation au club de foot à hauteur de 1500 €

### Voirie :

- \* les travaux d'assainissement du Mas ont attaqué.
- \* Pont de Monépiat : les habitants ont reçu des infos concernant la déviation et les dates de coupure.

La Région Auvergne Rhône-Alpes a attribué une subvention de 120 000 € à la commune pour ces travaux.

- \* Lancement de la saison goudronnage
- \* Courrier envoyé par veolia concernant l'assainissement à Ponsoye.

### Assainissement/eau potable

- \* Station épuration et réseau : retour sur la réunion à ce sujet et l'éventuel projet de monter une régie.

### Affaires courantes/location gérance 2018 buvette du plan d'eau

#### Délibération 2018 – 030

#### OUVERTURE BUVETTE AU PLAN D'EAU SAISON 2018- AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION cf. projet de convention 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les candidatures reçus par la commune et propose de choisir le futur gérant de la buvette du plan d'eau de la saison pour la saison 2018

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Retient la candidature de Monsieur PAGNAULT Mathieu, pour la location de la buvette du plan d'eau saison 2018.
  - Charge Monsieur le Maire de signer une convention de location gérance pour la buvette du plan d'eau avec Monsieur PAGNAULT Mathieu
  - Dit que cette convention sera renouvelée par tacite reconduction pour les années 2018 et 2019 sauf cas de force majeure.
  - Fixe la période d'ouverture de cette buvette du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2018.
  - Dit que le montant de la redevance sera de 8 000 Euros TTC (Huit Mille Euros) pour la saison 2018.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits

### **Situation actuelle :**

Pour mémoire, l'ancien gérant doit à la commune l'équivalent de 3 soldes de loyers pour 2016, 2017 et 2018.

Le matériel et l'équipement de l'ancien gérant a été estimé à environ 10 000 € (matériels de cuisine + devanture de la terrasse).

Pour trouver une sortie favorable aux deux parties, étant donné la difficulté de la situation de l'ancien gérant, la commune pourrait renoncer à ses créances et acquérir par rétrocession de facture, le matériel énoncé ci-dessus et détaillé dans le prochain inventaire de l'état des lieux. Le matériel acquis pourrait ensuite soit être mis à disposition par le biais du convention au nouveau gérant, soit loué.

Une date pour l'état des lieux de sortie est à prévoir.

L'ensemble du conseil municipal se prononce en faveur d'une sortie favorable aux deux parties.

**Camping** : Un recrutement est lancé pour trouver un gérant camping pour 2 mois à 35h.

**Extinction des feux** : il faut établir un état des lieux

**Ecole** : Retours sur le conseil d'école et notamment sur le chiffrage de l'aire de jeu estimé à 30 000 €

### **Ressources humaines :**

### **Délibération 2018 – 031** **cf. convention de stage**

### **Gratification stagiaire**

Après avoir exposé le bilan du travail effectué par une stagiaire au sein des services de la mairie sur la période du 18/12/2017 au 22/12/2017, du 08/01/2018 au 12/01/2018, du 29/01/2018 au 09/02/2018, du 26/03/2018 au 06/04/2018, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, compte-tenu du travail effectué de lui verser une gratification pour le service rendu.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Décide d'attribuer une gratification d'une valeur de 400 € au regard des éléments exposés.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits

### **Questions diverses :**

Compteur Linky : démarrage de la mise en place en novembre. La réglementation : les communes ont reçu une délégation de l'état pour mettre en place les compteurs

Archives historiques de la commune : il faut organiser l'inventaire à faire avec les bénévoles ainsi que les conditions de leur accueil.





- 04/04 conseil syndical SIVOM
- 05/04 à 18h30 vote budget CCRC
- 06/04 à 18h commission travaux école
- 08/04 vide grenier du sou des écoles
- 10/04 à 18h point commerces de proximité - CCRC
- 13/04 à 14h commission urbanisme PLU
- 26/04 à 20h conseil municipal
- 29/04 cérémonie dans le cadre de la journée nationale de la déportation

Fin de la séance à 23h15